

**Annonces administratives et judiciaires**

6773496



Préfecture de la Charente

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**pour création d'un périmètre délimité des abords des édifices protégés au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire**

Par arrêté en date du 17 août 2018 le Préfet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 16 jours en vue de la création d'un périmètre délimité des abords des édifices protégés au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire.

Toute information peut être obtenue auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles représentée par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, 4, rue Raymond-Poincaré, cité administrative, bâtiment B, 16000 Angoulême, M. Fabien CHAZELAS, tél. 05.45.97.97.97.

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 16 jours consécutifs soit du **lundi 24 septembre 2018 à 9 heures au mardi 9 octobre 2018 à 17 heures.**

Pendant cette période, le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et parafés par le commissaire enquêteur, sera déposé en mairie de Barbezieux-Saint-Hilaire.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier en le consultant sur le site de la préfecture en suivant le chemin ci-après désigné « Politiques Publiques » « Environnement-Chasse » « DUP-ICPE-IOTA » et sélectionner Barbezieux-Saint-Hilaire.

La consultation sera possible à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7, rue de la Préfecture à Angoulême (16000) pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture (Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la Préfecture, CS 92301, 16023 Angoulême Cedex).

Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur M. Didier LABREGERE à la mairie de Barbezieux-Saint-Hilaire (16300) jusqu'au **mardi 9 octobre 2018 à 17 heures.**

Ces observations et propositions transmises par voie postale au commissaire enquêteur et celles recueillies sur le registre sont consultables au siège de l'enquête, soit à la mairie de Barbezieux-Saint-Hilaire.

Elles sont également transmissibles par courrier électronique à l'adresse de la boîte fonctionnelle suivante: «pref-obs-ep-barbezieux-pda@charente.gouv.fr».

Les observations et propositions écrites et remises au commissaire enquêteur lors des permanences en mairie, celles transmises par voie postale à la mairie de Barbezieux-Saint-Hilaire, ainsi que celles transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture: [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques - Environnement/Chasse - DUP-ICPE-IOTA/BARBEZIEUX-STE-HILAIRE).

Le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné, pour conduire cette enquête publique, M. Didier LABREGERE, lieutenant-colonel en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la mairie de Barbezieux-Saint-Hilaire aux jours et heures suivants:

- **lundi 24 septembre 2018 de 9h à 12 heures,**
- **jeudi 4 octobre 2018 de 9h à 12 heures,**
- **mardi 9 octobre 2018 de 14h à 17 heures.**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et à la mairie précitée. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante: [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques - Environnement et Chasse - DUP-ICPE-IOTA) et mis à la disposition du public pendant un an.

Toute personnes physique ou morale intéressée pourra en demander communication.

A l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté sur la demande de création du périmètre délimité des abords des monuments historiques de Barbezieux-Saint-Hilaire.

6774114



Préfecture de la Charente  
Service de coordination des politiques  
publiques et d'appui territorial  
Bureau de l'environnement

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**relative à la demande d'autorisation unique déposée par la SAS Ferme Eolienne de Saulgond en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 6 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur le territoire de la commune de Saulgond**

Par arrêté en date du 17 août 2018, le Préfet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 33 jours, soit du **jeudi 27 septembre 2018 à 9 heures au lundi 29 octobre 2018 à 17 heures**, en vue d'autoriser la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de 6 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur le territoire de la commune de Saulgond.

Le maître d'ouvrage est la SAS FERME EOLIENNE de Saulgond dont le siège social est situé 770, rue Alfred-Nobel à Montpellier (34000). Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. Jean-Paul DOMBRET au 04.27.04.50.47 ou 07.85.71.47.80.

M. Jean-Claude CLARET est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact et les informations sur l'absence d'avis émis par la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Saulgond pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire enquêteur M. Jean-Claude CLARET jusqu'au **lundi 29 octobre 2018 à 17 heures**. Par voie postale: Mairie de Saulgond, 2, rue de la Scierie, Le Bourg, 16420 Saulgond. Ces observations seront consultables en mairie de Saulgond. Par voie électronique à l'adresse: [pref-obs-eolien-saulgond@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-eolien-saulgond@charente.gouv.fr).

Les observations et propositions écrites et remises au commissaire enquêteur lors des permanences en mairie de Saulgond ou à la salle «Tourbillon» de Saulgond, celles transmises par voie postale à la mairie de Saulgond ainsi que celles transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante: [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques - Environnement/Chasse - DUP-ICPE-IOTA/SAULGOND).

Le commissaire enquêteur recevra le public selon le calendrier suivant:

- **jeudi 27 septembre 2018 de 9h à 12 heures,**
- **mercredi 3 octobre 2018 de 9h à 12 heures,**
- **samedi 13 octobre 2018 de 9h à 12 heures,**
- **jeudi 18 octobre 2018 de 14h à 17 heures,**
- **lundi 29 octobre 2018 de 14h à 17 heures.**

Il peut, après information de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, prolonger celle-ci pour une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête.

Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans les conditions prévues au I de l'article L. 123-10 du code de l'environnement.

Il transmettra son rapport et ses conclusions au préfet de la Charente qui en adressera une copie à la mairie de Saulgond pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture.

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à disposition du public dans le hall d'accueil de la Préfecture de la Charente, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la Préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la Préfecture, CS 92301, 16023 Angoulême Cedex).

La décision d'autorisation unique assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Charente.

Pour le Préfet et la délégation,  
Le Chef de Bureau,  
Bernard MOUSNIER.

6770709



Par arri  
glemen  
soit du  
constru  
poste d  
de Soul

Le mañ  
dont le  
(31506)  
M. Valer

M. Patri  
de com  
Les pièc  
l'absenc  
déposés

Le public  
prendre  
registre  
ment étr  
- par voi  
16380 Fe  
- par voi

Le dossi  
vations  
permaner  
électroni  
[www.cha](http://www.cha)  
ICPE-IOT

Le com  
- Feuillad

- Souffrig

Il peut, ap  
prolonger  
décide d'o  
période de

Cette déci  
initialem  
L.123-10.

Il transmet  
une copie  
de Feuillad  
à compter  
public pen

Un accès a  
tique mis à  
aux heures

Toute pers  
dès la publ  
Charente (E  
Angoulême

La décision  
refus, sera |

6773496



## Préfecture de la Charente AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**pour création d'un périmètre délimité des abords des édifices protégés au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire**

Par arrêté en date du 17 août 2018 le Préfet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 16 jours en vue de la création d'un périmètre délimité des abords des édifices protégés au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire.

Toute information peut être obtenue auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles représentée par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, 4, rue Raymond-Poincaré, cité administrative, bâtiment B, 16000 Angoulême, M. Fabien CHAZELAS, tél. 05.45.97.97.97.

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 16 jours consécutifs soit du lundi 24 septembre 2018 à 9 heures au mardi 9 octobre 2018 à 17 heures.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé en mairie de Barbezieux-Saint-Hilaire.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier en le consultant sur le site de la préfecture en suivant le chemin ci-après désigné «Politiques Publiques» «Environnement-Chasse» «DUP-ICPE-IOTA» et sélectionner Barbezieux-Saint-Hilaire.

La consultation sera possible à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7, rue de la Préfecture à Angoulême (16000) pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture (Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la Préfecture, CS 92301, 16023 Angoulême Cedex).

Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur M. Didier LABREGERE à la mairie de Barbezieux-Saint-Hilaire (16300) jusqu'au mardi 9 octobre 2018 à 17 heures.

Ces observations et propositions transmises par voie postale au commissaire enquêteur et celles recueillies sur le registre sont consultables au siège de l'enquête, soit à la mairie de Barbezieux-Saint-Hilaire.

Elles sont également transmissibles par courrier électronique à l'adresse de la boîte fonctionnelle suivante: «pref-obs-ep-barbezieux-pda@charente.gouv.fr».

Les observations et propositions écrites et remises au commissaire enquêteur lors des permanences en mairie, celles transmises par voie postale à la mairie de Barbezieux-Saint-Hilaire, ainsi que celles transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture: [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques - Environnement/Chasse - DUP-ICPE-IOTA/BARBEZIEUX-STE-HILAIRE).

Le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné, pour conduire cette enquête publique, M. Didier LABREGERE, lieutenant-colonel en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la mairie de Barbezieux-Saint-Hilaire aux jours et heures suivants:

- Lundi 24 septembre 2018 de 9h à 12 heures,
- jeudi 4 octobre 2018 de 9h à 12 heures,
- mardi 9 octobre 2018 de 14h à 17 heures.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et à la mairie précitée. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante: [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques - Environnement et Chasse - DUP-ICPE-IOTA) et mis à la disposition du public pendant un an.

Toute personnes physique ou morale intéressée pourra en demander communication.

A l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté sur la demande de création du périmètre délimité des abords des monuments historiques de Barbezieux-Saint-Hilaire.

6770709



## Préfecture de la Charente Service de coordination des politiques publiques et d'appui territorial Bureau de l'environnement

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**relatif à la demande d'autorisation unique déposée par la société SNC «Ferme éolienne de Feuillade et de Souffrignac» en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire des communes de Feuillade (siège de l'enquête) et de Souffrignac**

Par arrêté du 27 juillet 2018, le Préfet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 33 jours, soit du 20 septembre 2018 à 9h30 au 22 octobre 2018 à 12h30, en vue d'autoriser la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire des communes de Feuillade (siège de l'enquête) et de Souffrignac.

Le maître d'ouvrage est la société SNC «Ferme éolienne de Feuillade et de Souffrignac» dont le siège social est situé 2, rue du Libre-Echange, CS 95893 à Toulouse Cedex 5 (31506). Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. Valentin PINEAU (07.89.85.02.66, [valentin.pineau@abo-wind.fr](mailto:valentin.pineau@abo-wind.fr)).

M. Patrice LAMANT, chargé de missions à la mairie de Confolens, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, les informations sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairies de Feuillade et de Souffrignac, pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Les observations et propositions du public peuvent également être adressées:

- par voie postale, Mairie de Feuillade, à l'attention de M. Patrice LAMANT, Chez Billat, 16380 Feuillade. Ces observations seront consultables en mairie de Feuillade.
- par voie électronique à l'adresse: [pref-obs-eolien-feuillade@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-eolien-feuillade@charente.gouv.fr).

Le dossier soumis à enquête publique, les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions écrites et remises au commissaire enquêteur lors des permanences, celles transmises par voie postale ainsi que celles transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique: politiques publiques - environnement/chasse - DUP-ICPE-IOTA/FEUILLADE).

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairies selon le calendrier suivant:

- Feuillade: le 20 septembre 2018, de 9h30 à 12h30  
le 29 septembre 2018, de 9h à 12 heures  
et le 22 octobre 2018 de 9h30 à 12h30.
- Souffrignac: le 4 octobre 2018, de 15h à 18 heures  
le 13 octobre 2018, de 9h à 12 heures.

Il peut, après information de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, prolonger celle-ci pour une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête.

Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans les conditions prévues au I de l'article L.123-10.

Il transmettra son rapport et ses conclusions au préfet de la Charente qui en adressera une copie à la préfète de la Dordogne, au sous-préfet de Nontron ainsi qu'aux maires de Feuillade et de Souffrignac pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de la Charente, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la Préfecture - CS 92301 - 16023 Angoulême Cedex).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de la Charente.

les

S

## PUBLIQUE NT

sur-Vienne en date du 21 août 2018 pendant 33 jours,

enquêteur.

rs et heures habituels  
nce et consigner éven-  
par écrit à M. le Com-  
a au registre.

mairie d'Exideuil-sur-  
r le public:

## tratives

S

## nte politiques torial tent

## nique aulgond c éolien postes le Saulgond

crit, conformément  
ue d'une durée de  
29 octobre 2018 à  
arc éolien composé  
de la commune de

le siège social est  
pourra demander  
14.27.04.50.47 ou

enquêteur.

is informations sur  
onumentale ainsi  
édant toute la durée

rture des bureaux,  
propositions sur le

adressées au com-  
1 octobre 2018 à  
1, Le Bourg, 16420  
ond. Par voie élec-

ire enquêteur lors  
e Saulgond, celles  
es transmises par  
ecture à l'adresse  
Publiques

ant:

rganiser l'enquête,  
ment lorsqu'il dé-  
ublic durant cette

l à la date prévue  
s au I de l'article



CHARENTE

**Bien-être  
& cancer**

**Gymnastique  
adaptée**

## Marchés publics

6777336

### Commune de Montrollet

#### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Maître d'ouvrage: Commune de Montrollet (16420).

Maître d'œuvre: APP DODEMAN SARL, 8, rue de l'Eglise, 16320 Villebois-Lavalette, TSA 24 - Les Plaines - Belvès - 24170 Pays de Belvès